



COMPAGNIE  
FONCIÈRE  
INTERNATIONALE

## COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 10 FEVRIER 2009

**Paris le 17 Février 2009.** L'Assemblée Générale Extraordinaire convoquée le lundi 10 février 2009 à 11Heures, a approuvé la résolution qui lui était soumise visant:

- à clôturer par anticipation au 11février 2009 l'exercice social ouvert le 16 décembre 2008,
- à clôturer au 31 décembre 2009 l'exercice social suivant, ouvert le 12 février 2009,
- et à modifier en conséquence l'article 23 des statuts de la Société.

A la suite de cette décision, et dès lors que le 12 février 2009 la Société remplissait par ailleurs l'ensemble des conditions fixées par les dispositions des articles 208C et suivants du Code Général des Impôts, la Société a opté pour le régime des Sociétés Immobilières d'Investissements Cotées (« SIIC ») à compter de cette même date.

*Relations Investisseurs : [contact@cfi-france.com](mailto:contact@cfi-france.com)*

*Tél. 01 40 07 81 03*